



Fiche à renvoyer :
Par mail à stm@ploemeur.net

Par courriel à
Mairie de Ploemeur
Services techniques
1 rue des écoles
56270 – PLOEMEUR

ANNEXE 2 - Commerçants non alimentaires

JEUDIS DE PLOEMEUR 2026

Nous vous rappelons que ne seront pris en compte que les dossiers se rapportant au thème « LE BRETAGNE ET LA MER »

FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS POUR :

LES COMMERCES NON ALIMENTAIRES

À retourner pour le 25 mai au plus tard

NOM – PRENOM :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL :

RAISON SOCIALE :

SIRET :

1 – Jeudis de Ploemeur sollicités :

(Cocher la case correspondante)

Attention : pas de commerçants non-alimentaires le 30 juillet à Lomener.

23/07 : Fort Bloqué

06/08 : Place de Bretagne

13/08 : Fort Bloqué

20/08 : Kerroch

2- Nature de l'activité exercée (Photos à joindre : produits, étal...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 – Métrage (en activité) sollicité

Façade (Maximum 5 m) : M

Profondeur : M

4- Electricité (À cocher)

Forfait minimum obligatoire (éclairage) : 1KW

Forfait maximum : 3 KW

Un contrôle sera effectué pour vérifier la conformité des installations et la puissance déclarée.

5- Documents à joindre obligatoirement :

- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois ou carte de commerçant non sédentaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Dossier de présentation du stand et des produits.

A _____, le

Je soussigné (e), M. Mme _____ déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte les règles d'organisation des jeudis de Ploemeur.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».